



## Normandie Bois-énergie : Biocombustibles SAS obtient sa certification SSD

Biocombustibles SAS, société régionale spécialisée dans la valorisation du bois en énergie, a obtenu en novembre dernier la certification SSD (sortie de statut de déchets) pour la valorisation des broyats d'emballages bois. Depuis le 15 octobre 2014, le bois issu de déchets d'emballage en fin de vie ne peut plus être brûlé dans les chaufferies classées dans la rubrique ICPE 2910-A, à moins d'avoir fait l'objet d'une sortie de statut de déchet (1).

Biocombustibles a reçu la certification SSD délivrée par SGS (2) et élaborée par Eco-bois.

Eco-bois, association pour la promotion et le recyclage des emballages en bois, qui fédère plusieurs organisations professionnelles autour de ce sujet, propose un ensemble d'outils afin d'accompagner les producteurs de combustibles dans cette SSD des emballages bois. Cette certification attribuée pour trois années permet à Biocombustibles SAS de répondre jusqu'en 2019 aux exigences du dernier arrêté (3) fixant les critères de sortie du statut de déchets pour les broyats d'emballage en bois de type palettes bois, tourets, cagettes ne contenant pas de métaux lourds ou des composés organiques halogénés pour un usage en combustibles de type biomasse dans une installation de combustion. La société Biocombustibles SAS a fêté ses vingt ans en juin dernier. À l'origine, cette structure régionale de valorisation du bois en énergie a été créée sous l'impulsion du Plan bois-énergie et développement local, suite au second choc pétrolier. Biocombustibles SAS a valorisé près de 310.000 tonnes de bois en 2015, soit près de 40% du résultat à l'échelle de sa région. À travers son actionnariat, Biocombustibles SAS rassemble tous les métiers de la production et de la transformation du bois.

(1) Lire par ailleurs : "Le zoom de la rédaction : Bois-énergie / SSD broyats d'emballages : bilan d'étape pour Eco-bois", dans *Le Bois International* n° 12 du 26 mars 2016.

(2) Groupe spécialisé dans l'inspection, la vérification, l'analyse et la certification pour l'entreprise.

(3) Article 5 de l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié (arrêté du 19 juin 2015).



## Nouvelle-Aquitaine François Guiraud élu à la présidence de la Fiba

Le 24 novembre dernier, la 70<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération des industries du bois d'Aquitaine (Fiba) a été marquée par l'élection d'un nouveau bureau pour quatre ans, ainsi que par un changement de présidence avec l'élection de François Guiraud (Tembec), en remplacement de Paul Lesbats (Lesbats LSA). Ce dernier poursuivra un mandat en tant que président adjoint, en remplacement de Jean-Claude Duperier (Seripanneaux), et président de la section exploitation forestière/sciage, en remplacement de Philippe Labadie (scierie Labadie). La 70<sup>e</sup> assemblée générale de la Fiba a aussi permis aux participants de faire plusieurs points sur le marché du bois dans la nouvelle grande région Aquitaine. Ainsi, le total des prélèvements sur cette zone, qui regroupe désormais les ex-régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, s'élève à 10 millions de m<sup>3</sup>, dont 5 millions de bois d'œuvre (BO), 4 millions de bois d'industrie (BI) et 1 million de bois-énergie (BE). L'ex-Aquitaine représente 7 millions de m<sup>3</sup> sur ce total. Le pin maritime représente 65% du BO et du BI, soit environ 5,5 millions de m<sup>3</sup>.

"Pour le pin maritime, le volume total exploité était d'environ 5,8 millions de m<sup>3</sup> en 2014 et de 5,45 millions de m<sup>3</sup> en 2015. Des chiffres à mettre en perspective avec ceux de 2008 avant tempête et crise où le volume exploité atteignait 7,7 millions de m<sup>3</sup>", a expliqué le directeur de la Fiba Stéphane Latour, lors de la présentation du rapport d'activité 2016. "Cette année, on note une stabilité globale dans l'exploitation du bois d'œuvre et une continuité des coupes de régularisation, pour les petits bois. L'activité est assez stable dans un climat économique morose en particulier sur les marchés finaux du bois d'œuvre".

Principale conséquence, en Aquitaine, le sciage de pin maritime a continué de baisser en 2015 pour se situer à 1,07 million de m<sup>3</sup> soit environ 17% du total du sciage résineux en France. Un chiffre qui devrait être stable pour l'année 2016. En conclusion de son assemblée générale, la Fiba a indiqué qu'elle souhaitait participer à la création d'une interprofession régionale dont la gouvernance serait basée sur les métiers, tout en conservant des comités par territoires.